



PRÉFET DU CANTAL

**Direction Départementale des
Territoires du CANTAL**

Aurillac, le 6 novembre 2019

Service de l'Economie Agricole

**22, rue du 139ème R.I. - BP 10414
15004 AURILLAC CEDEX**

04.63.27.66.66

Dossier n° : AE 19.0388

Demandeur : BERTRAND Marc

Date d'enregistrement de la demande : 17/09/2019

Date limite de candidature : 16/12/2019

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 16/01/2020.

Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
NEUVEGLISE SUR TRUYERE	17,00	indivision PONS	Section B 417,501,503,526,681,682,698, Section C 516,517,518,524,525, 547,551,552, Section G 207,212,257
NEUVEGLISE SUR TRUYERE	10,25	LOISY Jean	Section C 418,419, Section D 31,33,74,82,138,221,227,318,31 9, Section AB 83
NEUVEGLISE SUR TRUYERE	21,64	Commune de NEUVEGLISE Sur TRUYERE	Section B 568,577,578,423, Section C 508,509,526,536, Section G 205,214,232,243,245,269,
NEUVEGLISE SUR TRUYERE	86,35	BERTRAND Robert	Section A 560, Section B 424,425,428,434,442,447,449,45 0,454,458,459,482, 483,484,485,488,490,491,492,50 2,535,536,542,543,547,570,571, 572,582,585,586, 587,588,590,591,593,596,598,60 2,603,604,607,679,690,702,705, 706,707,708,410,711, 925,945, Section C 356,369,497,506,507,512,513,51 5,521,527,533,535,537,540,541, 542 Section D 24,25, Section G

			119,122,123,175,176,191,194,195,196,197,198,199,206,208 216,217,219,220,221,222,223,224,225,226,227,229,230,235,239,240,244,247,248,249, 250,252,253,254,255,256,258,259,260,261,262,263,270,274,315,316,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière